

Mention d'information

Gestion de la complémentaire santé obligatoire de la CCMSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Gestion de la complémentaire santé obligatoire » dont la finalité est la gestion du régime de complémentaire santé obligatoire et collectif mis en place à la CCMSA.

Le traitement a pour objectifs :

- l'adhésion à l'organisme complémentaire de tous les salariés et ayants droit inscrits par les salariés.
- la vérification de la bonne prise en compte des mouvements de personnel à chaque facture trimestrielle de la MSA IDF pour le compte de l'organisme complémentaire.
- la vérification des montants de cotisations correspondant à chaque adhérent selon sa situation personnelle déclarée à chaque facture trimestrielle de la MSA IDF pour le compte de l'organisme complémentaire.
- la présentation des comptes de résultats en commission complémentaire santé tous les ans. Il s'agit de remontées statistiques dont les données sont collectives et anonymes.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes pour les salariés adhérents, non dispensés au régime obligatoire de complémentaire santé et leurs ayants droit affiliés et les salariés éligibles à la portabilité :

- NIR
- Données d'identification
- Vie personnelle
- Vie professionnelle

Les dispenses sont conservées sur l'année civile concernée par la CCMSA. Les données nécessaires figurant sur les formulaires renseignés par les salariés sont conservées pendant toute la durée du contrat.

Concernant Mutualia, les données et documents sont conservées jusqu'à 5 ans à compter de la clôture du contrat d'assurance fixée au 31/12/2024 et 5 ans à compter de leur exécution pendant le contrat (Art. L. 561-12 du Code monétaire et financier).

Concernant la MSA IDF, les données sont conservées tant que les assurés sont affiliés à la MSA et jusqu'à 2 mois à compter de la notification de la décision à compter de la fin de l'affiliation (Art. R. 142-1 Code de la sécurité sociale).

L'accès aux informations est réservé :

- Aux Caisses du réseau MSA (dont la CCMSA et la MSA Ile de France pour la Gestion pour le compte de partenaires - GPCD),
- Aux Caisses de sécurité sociale du régime général,
- A Mutualia.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy
TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07](#)